



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de spectacles : Paris

Question écrite n° 16382

## Texte de la question

M Bernard Pons appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'intérêt qu'il y aurait à doter la salle Favart - Opera-Comique d'un réel budget de fonctionnement. En effet, afin de mener à bien sa mission qui consiste, d'une part, à maintenir le répertoire d'opéra comique et d'opérettes et, d'autre part, à s'ouvrir sur le répertoire contemporain et à protéger le chant français, la salle Favart, qui reste intégrée au Théâtre national de l'Opéra de Paris et bientôt au nouveau Théâtre des opéras de Paris (TOP), doit nécessairement bénéficier d'une autonomie budgétaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend, dans le cadre de la préparation du budget 1990, établir une juste et saine répartition de la subvention publique entre l'Opéra de la Bastille, le Palais-Garnier et la salle Favart, et s'il compte prévoir un budget fixe de 50 millions de francs (le budget alloué en 1986 s'étant élevé à 42 millions de francs).

## Texte de la réponse

Reponse. - Des réflexions sont actuellement en cours afin de déterminer les modalités de gestion de la salle Favart dans le but d'affirmer sa vocation lyrique autonome en y intéressant l'Etat comme des partenaires publics et privés. Pour 1990 des crédits d'un montant de 17,5 MF ont été inscrits au budget du ministère de la culture pour le fonctionnement de la salle Favart. Ils ont été virés du chapitre 3660 au chapitre 4340. Durant la saison 1989-1990, l'Opéra comique poursuivra sa mission d'accueil (quatre spectacles entre février et juillet 1990) ; de coproductions (trois spectacles) et de promotion des spectacles de l'école d'art lyrique. A l'heure actuelle, la subvention budgétaire prévue pour 1990 à l'Opéra de Paris est de 428,2 MF dont 132,7 MF pour le Palais Garnier, 286,5 MF pour l'Opéra de la Bastille, et 9 MF de dépenses non individualisables - 17,5 MF virés sur le titre IV sont en outre destinés à la salle Favart. Pour les années à venir le ministre de la culture s'est engagé à contenir le niveau des subventions publiques à l'Opéra de Paris. Dans ce but ont été instituées la responsabilité financière des administrateurs de salles et un système de contrôle rigoureux de la gestion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pons Bernard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16382

**Rubrique :** Spectacles

**Ministère interrogé :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3343